

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA COMMUNE DELEGUEE DE ST-JULIEN DE BOURDEILLES – COMMUNE DE BRANTOME EN PERIGORD

Objet de l'enquête publique

En application des dispositions de l'arrêté n° U 2023/01 de M. le Président de la Communauté de communes Dronne et Belle en date du 24 avril 2023, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle aux fins de soumettre au public la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune déléguée de Saint-Julien de Bourdeilles – commune de Brantôme en Périgord.

La révision du zonage d'assainissement concerne le bourg de la commune déléguée de St-Julien de Bourdeilles afin d'adapter ce zonage au périmètre du futur réseau d'assainissement collectif du bourg de la commune déléguée.

Durée de l'enquête publique

L'enquête publique est ouverte sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle pour une durée de 33 jours consécutifs,

du vendredi 12 mai 2023 à 9H00 au mardi 13 juin 2023 à 17H00.

Siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête est situé dans les locaux de la Communauté de communes Dronne et Belle, situés à 139, rue d'Hippocrate - ZAE Pierre-Levée à 24310 Brantôme-en-Périgord. Les locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Consultation des dossiers et dépôt des observations

Durant la période de l'enquête publique, la totalité du dossier d'enquête sera consultable :

- en support papier, au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, à la mairie de Brantôme en Périgord, pendant les heures d'ouvertures habituelles de ces collectivités ;
- en support numérique sur le site internet de la communauté de communes Dronne et Belle : <https://dronneetbelle.fr/Enquetes-publiques.html>.

Le service urbanisme de la Communauté de communes Dronne et Belle se tient à la disposition du public pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, soit

- sur un des registres papier d'enquête mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Brantôme en Périgord, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par courrier postal, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Enquête publique révision des zonages d'assainissement collectif et non collectif de la commune déléguée de Saint-Julien de Bourdeilles
Communauté de communes Dronne et Belle
139, rue d'Hippocrate
ZAE Pierre-Levée
24310 Brantôme-en-Périgord
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@dronneetbelle.fr.

L'ensemble des observations émises seront consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet de la communauté de communes Dronne et Belle. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire-enquêteur

Le Tribunal administratif de Bordeaux a désigné par décision n°E23000040/33 en date du 30/03/2022 Monsieur Christian BARASCUD, en qualité de commissaire-enquêteur. Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Lieu	Date et heure des permanences
Mairie de Brantôme en Périgord (au siège, boulevard Charlemagne)	Le vendredi 12 mai 2023, de 9h à 12h
Mairie déléguée de Saint-Julien de Bourdeilles (mairie annexe, bourg de St-Julien de Bourdeilles)	Le samedi 27 mai 2023 de 10h à 12h
Communauté de communes Dronne et Belle (au siège), Brantôme-en-Périgord	Le mardi 13 juin 2023, de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, aux jours et horaires d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la communauté de communes Dronne et Belle, pendant une durée d'un an, à compter de leur réception.

Suite de l'enquête publique

A la suite de l'enquête publique, et après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis lors de l'enquête, la révision de zonage d'assainissement de la commune déléguée de Saint-Julien de Bourdeilles sera approuvée par le Conseil communautaire.

Publicité de l'enquête

Cet avis sera affiché notamment à la mairie de Brantôme en Périgord, à la mairie annexe de St-Julien de Bourdeilles, au siège de la Communauté de communes Dronne et Belle, ainsi que sur les lieux de réalisation du projet. Cet avis sera également publié sur le site Internet de la Communauté de communes Dronne et Belle et dans les deux journaux suivants : Dordogne Libre et Sud-Ouest.